

## Quatrième séance, vendredi 13 octobre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
	Motion d'ordre	Retrait du point de l'ordre du jour du 13.10.2022: Campus Schwarzsee / Lac Noir - Octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Hubert Dafflon David Bonny Nicolas Kolly François Ingold
2023-GC-88	Motion	Sapeur-pompier de milice – un engagement qui vient du coeur	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Savio Michellod Sébastien Dorthe <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-GC-222	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2023-GC-221 « Une base légale afin d'aider la population fribourgeoise à faire face à l'augmentation brutale des prix de l'électricité ! »	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eliane Aebischer David Bonny
2023-GC-225	Résolution	Davantage de médicaments génériques et biosimilaires pour les patients dans le Canton de Fribourg afin de diminuer les coûts de la santé	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Gaétan Emonet
2023-DSAS-22	Décret	Décret concernant la prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Marc Fahrni <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-39	Rapport	Garantir un cadre clair et sûr pour l'HFR (Rapport sur mandat 2022-GC-16)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Eric Collomb, Armand Jaquier, Elias Moussa, Nicolas Pasquier, Jean-Daniel Wicht et Estelle Zermatten.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Olivier Curty et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

---

## Communications

**Présidente du Grand Conseil.** J'ai un seul vœu, mais je pense que vous le connaissez déjà, ou que vous pouvez le deviner, c'est que cette matinée soit plus respectueuse que celle d'hier matin et que vous sortiez du plénum si vraiment vous avez des discussions qui perdurent. Merci beaucoup.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

---

## Motion d'ordre

### **Retrait du point de l'ordre du jour du 13.10.2022: Campus Schwarzsee / Lac Noir - Octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants**

---

Auteur-s:	<b>de Weck Antoinette</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) <b>Dafflon Hubert</b> (Le Centre/Die Mitte, SC) <b>Bonny David</b> (PS/SP, SC) <b>Kolly Nicolas</b> (UDC/SVP, SC) <b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Dépôt:	<b>13.10.2023</b>

---

## Prise en considération

**Présidente du Grand Conseil.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant des chefs de groupe, je vous en donne la lecture: "Retrait du point de l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2022 Lac Noir - Octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'une salle de sport triple et de la rénovation des bâtiments existants."

On parle bien d'un retrait du point de l'ordre du jour. La discussion sur la prise en considération de cette motion d'ordre est ouverte et je donne la parole à M. le Député Hubert Dafflon.

**Dafflon Hubert** (Le Centre/Die Mitte, SC). Je prends la parole au nom des cinq chefs de groupe, qui sommes unanimes derrière cette résolution de reporter ce point de l'ordre du jour. C'est une procédure assez particulière car normalement, ce genre de chose se discute dans le cadre du Bureau. Mais beaucoup de choses se sont passées hier M<sup>me</sup> la Présidente. Il y avait beaucoup de bruit, je crois que c'était justement dû à ça – et je comprends votre remarque, ce n'est pas tout à fait agréable pour vous comme présidente lorsqu'il y a beaucoup de choses qui se passaient dans les corridors comme dans l'enceinte du plénum. C'était des discussions liées justement à ça: poursuivre ou non poursuivre le débat aujourd'hui sur le Lac Noir et son agrandissement.

Personnellement, lorsque je regarde un nouveau dossier qui doit être traité au Grand Conseil, je vais toujours voir les avis des commissions. Et quand j'ai vu les avis des deux commissions, commission ad hoc comme CFG, pour moi c'était évident: lorsqu'on a quasiment l'unanimité de tous les membres en soutien au projet, je ne me fais pas beaucoup de souci. Or, mardi dernier, après une longue discussion dans le groupe par rapport à un amendement qui était venu, je ne savais vraiment plus où se situait le juste du faux, je ne savais vraiment plus si on était bien ou pas bien pour aller de l'avant dans ce dossier hautement complexe qui dure déjà depuis si longtemps.

Si je devais citer un peu les points qui sont ressortis dans différentes discussions, je dirais sans aucun doute qu'il y a eu le fait que le Conseil d'Etat, l'année dernière, a dit à la société des jeux alpestres et de la lutte qu'il ne pouvait plus garantir que, après l'agrandissement, la fête de lutte puisse continuer sur cette place, au Lac Noir. Ce qui amenait naturellement comme alternative d'avoir un terrain supplémentaire à créer pour permettre tout de même ce genre de chose. Personnellement, durant

cette session, il y a un mandat de plusieurs députés qui a circulé pour justement garantir à tout jamais cette fête de lutte. Et ce que je peux vous dire – je l'ai senti clairement dans l'enceinte de ce plénum –, c'est que si on veut faire quelque chose pour le sport fribourgeois au Lac Noir, ça ne sera jamais au détriment d'un sport. Donc il y a une majorité évidente et le mandat va clairement passer pour maintenir les fêtes alpestres et les fêtes de lutte au Lac Noir.

Ensuite il y a cet amendement qui ressort, cet amendement qui demande 1,3 million pour faire justement un terrain qui soit l'alternative si on a des mauvaises conditions climatologiques pour permettre de poursuivre les activités sportives autres, le football ou d'autres sports. Cela a été extrêmement déplaisant ce grand montant qui sort tout d'un coup, sans savoir le pourquoi, le comment. C'est un montant très élevé! On parlait même de tapis synthétique. Je vois personnellement très mal avoir du synthétique dans un cadre, un écrin, aussi beau que le Lac Noir. J'ai aussi eu le sentiment, par rapport à la commune de Planfayon – dont le syndic se trouve dans mon dos – qu'il y avait encore des choses à discuter, à voir avec cette commune pour trouver un arrangement qui corresponde. J'ai entendu que la commune faisait aussi un effort substantiel en mettant éventuellement à disposition ses terrains sportifs dans sa commune de Planfayon.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, il faut oser le dire: nous ne sommes pas prêts pour prendre des bonnes décisions. Nous ne sommes pas prêts, et je pense qu'il est grand temps de reporter seulement d'un mois. Je ne veux pas dire qu'on aura toutes les solutions dans un mois, mais on aura des réponses à différentes questions. Pour moi, ce qui est extrêmement important, c'est que le Conseil d'Etat peut-être revienne sur sa position par rapport à ces fêtes alpestres, parce que le mandat va venir. On va reperdre du temps avec ce mandat qui va retarder toutes les choses. Pour moi, il faut intégrer la commune de Planfayon dans ces discussions pour aller de l'avant. Ce qui est aussi extrêmement important, c'est que les deux commissions, la commission ad hoc et la CFG, statuent sur ce dossier encore une fois et statuent aussi sur les montants qui sont demandés comme extensions pour créer un nouveau terrain synthétique ou naturel pour permettre de garantir toutes les activités sportives.

*In fine*, je vous recommande vivement d'accepter, au nom des cinq chefs de groupe je tiens à le répéter, le report d'un mois de ce projet. Je demande au Conseil d'Etat de faire preuve, on va dire de bienveillance par rapport à cet aspect des fêtes alpestres. Le mandat va venir de toute façon. Je demande que les présidents des deux commissions reprennent le flambeau ensemble, discutent de la chose et traitent une fois pour toutes ce dossier pour qu'on ait une base sérieuse. Je vous recommande de voter cette résolution.

**Zamofing Dominique** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: ancien participant à la fête de lutte du Lac Noir – où j'ai parfois bouffé parfois pas mal de sciure – et membre du Club de lutteurs de Fribourg, coorganisateur de la fête de lutte du Lac Noir.

Je ne vais pas m'opposer au renvoi, mais j'invite le canton et la commune de Planfayon à se mettre à table pour trouver une solution pérenne pour que cette fête de lutte puisse se dérouler toujours au Lac Noir. En effet, elle s'y organise depuis 1937 et il serait fort dommageable qu'elle disparaisse, sûrement au profit de l'association bernoise qui, elle, ne possède pas une fête alpestre à titre personnel. Le canton de Fribourg serait vraiment la risée du monde de la lutte en Suisse si nous perdions cette fête qui fait rayonner, je le rappelle, la Singine et le canton chaque année. Je pense que si chacun y met du sien, une solution peut être trouvée pour que cette fête de lutte se déroule tout le temps au Lac Noir.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). En principe, quand on veut renvoyer un objet, on doit savoir pourquoi on le renvoie. Je déclare mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission ad hoc et membre de la CFG.

Mon constat: 12 heures avant la séance de la commission ad hoc et quelques minutes avant la séance de la CFG, des propositions arrivent comme ça en disant, on ajoute un amendement, on ajoute une nouvelle mesure ou on dépose un mandat. Des choses qui n'ont pas été discutées dans ces deux commissions. Je regrette ce bricolage. Je l'appelle vraiment du bricolage de dernière minute. Le projet du Lac Noir est fondamental et important. J'aimerais qu'il puisse aller de l'avant. Donc si on renvoie ça, à mon avis, c'est très, très important que tous les acteurs prennent leur responsabilité, que les discussions soient faites correctement entre Etat et commune et les commissions du Grand Conseil, parce que jusqu'à présent, on a fait de petits groupes informels. On ne sait pas pourquoi qui était invité et qui ne l'était pas. J'aimerais que ce soit formellement fait. Il y a des commissions qui existent: qu'on renvoie le mandat à ces commissions, que l'on prenne tous les avis. Et je pense, et ça c'est un avis personnel, qu'on devrait séparer les choses: d'avoir le décret qui nous est proposé aujourd'hui, de le traiter coûte que coûte dans un mois sous la forme proposée par le Conseil d'Etat, et qu'on trouve une solution idoine, négociée, pour cette fête du Lac Noir que l'on ne doit pas perdre. Et pour ça, on a plusieurs mois pour trouver la bonne solution.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: chef de groupe – j'ai cosigné cette motion d'ordre – ainsi que membre de la commission ad hoc pour le projet du Lac Noir.

Simplement, je me rallie aux éléments qui ont été donnés précédemment. Mais je tiens juste quand même à rajouter qu'en commission, le travail a vraiment été fait parce que ça laissait un peu l'impression qu'il y avait quelque chose qui flottait. Ce n'est pas le cas. Il n'est pas question de perdre la fête de la lutte. Le Conseil d'Etat est aussi arrivé avec des solutions, il discute aussi avec les responsables, la commune de Planfayon aussi. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille à

ce sujet. La commune de Planfayon est en effet, on peut le confirmer, impliquée dans le projet et évidemment le groupe socialiste va soutenir ce renvoi parce que ça paraît essentiel. Ce qui a en fait posé tout de même un léger souci, c'est qu'il y a un amendement qui a circulé et qui a été validé par le Conseil d'Etat. Ce n'est pas qu'on ne lui fait pas confiance, mais simplement il est quand même question d'un montant de plus d'un million. Cela modifie quelque peu la donne et il est quand même indispensable, pour qu'on ait une réponse sereine face à ce projet, qu'on en discute dans les commissions respectives. Dans ce sens-là, le groupe socialiste appuie pleinement ce renvoi.

**Riedo Bruno** (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen sind: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission für das vorliegende Dekret, Mitglied der Geschäftsprüfungskommission und Mitverfasser des Auftrages an den Staatsrat für den Abschluss einer Vereinbarung mit dem Trägerverein "Schwing- und Älplerfest Schwarzsee", welchen wir am Mittwoch zusammen mit neun weiteren Urhebern und 30 Mitunterzeichnern eingereicht haben. Aber um das geht es nicht, heute sprechen wir über die Verschiebung des Dekrets auf die Novembersession. Am Mittwoch wurde praktisch gleichzeitig mit unserem Mandat, das wir auch schon länger vorbereitet haben, ein Abänderungsantrag meiner Kollegen Brodard und Zamofing eingereicht, welcher einen Zusatzkredit enthält. Dieser erfordert noch eine tiefere Abklärung, weshalb die Fraktionspräsidenten gestern die Verschiebung der Behandlung des Dekretes und somit des Abänderungsantrags einreichten.

Der Auftrag für die Sicherung des Standorts direkt beim See, welcher von einer Mehrheit der Kommission - 7 Mitglieder aus der Kommission waren dafür - und insgesamt 40 Unterzeichnenden befürwortet wurde, will etwas anderes. Er will nur den Standort sichern und das ist unabhängig vom Dekret, welches wir heute besprechen, ob wir es behandeln wollen oder nicht.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt sowohl das Dekret, wenn es dann behandelt wird, wie auch einen zusätzlichen Verpflichtungskredit, welcher im Abänderungsantrag vorliegt. Wir werden dies unterstützen und hoffen, dass so eine Lösung gefunden wird.

Alle, welche bereits einmal am Bergschwinget direkt beim Schwarzsee dabei waren, wissen, wie wichtig dieser Standort ist. Es ist mir wichtig, dass das alle noch einmal hören. Die Bevölkerung will dieses Schwingfest direkt beim See austragen, alle anderen Lösungen sind zweitklassig, und das können wir uns als Kanton Freiburg und Schwarzsee und Sensebezirk nicht leisten.

Ich bin überzeugt, dass der Staatsrat zusammen mit dem Trägerverein eine Lösung finden wird - wir wollen das ja alle, es ist eine schöne Sache. Darum werden wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei teilweise zustimmen, die Behandlung des Dekrets heute zu verschieben. Teilweise werden wir nicht zustimmen, weil wir das heute behandeln möchten.

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je ne vais pas insister très, très longtemps. Je cite mes liens d'intérêts: je suis président de la Commission des finances et de gestion.

Je voulais quand même préciser l'un ou l'autre élément, surtout par rapport à la remarque de M. Rey. Lors de la séance de la CFG, je n'étais pas prêt avec cet amendement, je le dis très clairement. Nous étions encore dans des recherches de solutions pour pouvoir assurer la pérennité de cette fête. Et aujourd'hui, je pense qu'aucune autre solution ne se dégage. Je pense qu'on peut reporter la discussion au mois de novembre, mais probablement que c'est la seule solution qui me vient à l'esprit. Je n'en ai pas d'autre actuellement en tête. C'est clair que maintenant, je vois bien que ça part dans tous les sens. Il faut temporiser. On traitera ça en novembre. Tout ce que je demande, c'est qu'au niveau de la commission parlementaire – je n'en fais pas partie – cet amendement soit discuté. Au moins ça. Mais j'imagine que ce sera fait, parce que l'intérêt est général pour la pérennité de cette fête.

Je voulais dire que si on crée un investissement d'un million, c'est bien un investissement qui sera utile, pas seulement pour la fête ou pour garantir la fête, ce sera aussi utile pour les camps, enfin pour le campus en tant que tel. Il garder cela à l'esprit. On ne peut pas comparer un investissement supplémentaire d'un million comme, par exemple pour garantir une désalpe ou garantir des fêtes populaires dans nos régions. Je crois que c'est des choses qui ne sont pas comparables, je voulais tout de même préciser cela. Lors de la séance de la CFG, j'ai informé les membres qu'il y avait des discussions sur cette problématique, mais je n'avais pas la solution, raison pour laquelle je suis venu – alors bien sûr on me fait le reproche – un peu trop tard. Mais je suis venu mercredi et ça arrive bien souvent que des amendements ou des propositions de modification arrivent le mercredi. On les traite quand même, on ne renvoie pas les objets et on ne renvoie pas à une séance ultérieure. En plus, il y aura sûrement une séance de relevé en novembre. Dont acte. Je ne vais pas m'opposer pour m'opposer, mais je voulais quand même donner ces quelques précisions.

**Bürdel Daniel** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Syndic der Gemeinde Plaffeien.

Ich begrüße es sehr, dass alle Grossrätinnen und Grossräte, mit denen ich in den letzten Tagen gesprochen habe, hinter dem notwendigen Zusatzkredit zur Sanierung der Anlagen und dem Neubau der Dreifachturnhalle stehen. Es ist eine sinnvolle und notwendige Sanierung und vor allem ein wichtiger Ausbau des kantonalen Sportzentrums. Es hat jedoch in den letzten

Tagen sehr viele Diskussionen gegeben über die neueingebrachte Lösung und den Zusatzkredit von 1,3 Millionen Franken für ein Kunstrasenfeld und die künftige Ausrichtung des Schwingfestes auf dem aktuell hierfür genutzten Rasenplatz, eine Lösung, die sicher dem Schwingfest und auch dem kantonalen Sportzentrum zugutekäme.

Ich möchte nur kurz und transparent informieren, dass auch die Gemeinde Plaffeien bereit ist für diese Lösungsfindung. Wir haben beispielsweise auch ein paar Angebote gemacht, mein Fraktionschef hat es vorhin schon gesagt. Ich weiss, dass das nicht die Lösung ist, die der Kanton als erstes umsetzen möchte, beispielsweise mit dem Transport der Nutzer nach Plaffeien, falls das nicht anders geht - unsere Sportanlagen würden gratis zur Verfügung gestellt. Das ist eine Möglichkeit, aber wir sind offen für eine Lösungsfindung, und ich lade den Staatsrat ein, diese Situation mit uns zusammen in der kommenden Zeit noch einmal anzuschauen. Wir haben das Ziel, dieses Schwingfest, das eine sehr grosse Tradition - über 77 Jahre - und eine nationale Ausstrahlung hat, weiterhin im Schwarzsee zu halten. Ich glaube, der ganze Kanton hat ein Interesse daran, es ist ein Event, das eine grosse Ausstrahlung hat.

Die Verschiebung des Geschäfts auf die Novembersession unterstütze ich. Die zusätzliche Zeit kann so für eine Lösungsfindung genutzt werden. Ich möchte auch betonen, dass die Gemeinde offen ist für Lösungsfindungen - wir müssen jedoch auch unsere Rahmenbedingungen und Interessen wie die laufende Ortsplanungsrevision, die Mobilitätsregelung und die weiteren laufenden Projekte in der Nähe des Campus-Areals in die Überlegungen einbeziehen. Es soll also nicht eine zu rasche und unausgereifte Lösung umgesetzt werden. Ich bitte Sie deshalb, dass wir diese Diskussion sehr rasch aufnehmen können. Besten Dank für die Unterstützung des Verschiebungsantrages.

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich werde diesen Antrag, das Geschäft auf den November zu verschieben, auch unterstützen und begrüsse es, wenn die beiden Kommissionen sich noch einmal zusammentun, um die Situation zu erörtern - es hat eine Dynamik angenommen in diesem Geschäft, die mir persönlich gar nicht behagt. Wir haben ein Grunddekret erhalten, das bereits - zumindest bei uns in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission - relativ stark diskutiert worden ist. Was jetzt wichtig ist: Wenn wir das Geschäft nun auf den November verschieben und keine weiteren zusätzliche Informationen und Dokumente erhalten, dann werden unsere Diskussionen auch wieder auf der emotionalen Ebene bleiben, da bin ich überzeugt.

Ich habe Herrn Staatsrat Collaud bereits an der Sitzung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission gesagt, bereits für das Grunddekret: Es fehlt etwas für unsere Entscheidungsfindung - er weiss genau, wovon ich spreche. Wir sollten jetzt für den Campus Schwarzsee einen Businessplan über die nächsten zehn Jahre haben. Wenn wir wieder neue Investitionen genehmigen wollen - wir haben ja alle nichts gegen den Schwarzsee und den Campus -, sollten alle wissen, wie das in den nächsten zehn Jahren dort oben drehen soll, wie die Schwerpunkte sind, damit wir darüber entscheiden können. Das müssten wir jetzt einfach haben, wenn wir die Diskussionen in den Kommissionen noch einmal aufnehmen. Ansonsten bin ich einverstanden mit der Verschiebung.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 80 voix contre 13. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît

(FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 80.*

*Ont voté contre:*

Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 13.*

*Se sont abstenus:*

Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 5.*

## Motion 2023-GC-88

### Sapeur-pompier de milice – un engagement qui vient du coeur

---

Auteur-s:	<b>Michellod Savio</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) <b>Dorthe Sébastien</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport</b>
Dépôt:	<b>24.03.2023</b> (BGC mai 2023, p. 1838)
Développement:	<b>24.03.2023</b> (BGC mai 2023, p. 1838)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>30.08.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 4202)

---

#### Prise en considération

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je m'exprime en tant que coauteur de la motion et fais mention bien sûr de mon collègue Sébastien Dorthe. Mon lien d'intérêts: je suis syndic de la commune de Granges.

Il y a deux ans, ce Parlement, dans son immense sagesse, dessinait le destin de nos chers sapeurs-pompiers. Ces héros du quotidien se voyaient regrouper en vastes bataillons dont le périmètre s'étalait sur au moins un district. Mais cette décision aussi majestueuse soit-elle entraîna des conséquences financières pour les communes concernées. Qui dit grandes entités dit aussi coûts plus élevés. Le Parlement, dans sa tout aussi grande sagesse, décida de maintenir, pour les communes, la possibilité de prélever une taxe d'exemption. Deux districts, lacois et singinois, tels des chevaliers valeureux, y renoncèrent, illuminant la voie pour les autres. Mais le reste du pays de Fribourg resta à l'abri des lumières. Cette taxe y est utilisée comme une potion magique ou, plus prosaïquement, comme une variable d'ajustement des budgets des bataillons. Ainsi, il était possible d'alléger le fardeau des nouvelles structures pour les communes contributrices. Et qu'on se le dise, c'est la seule utilité de cette taxe.

Dans sa réponse, pour le moins succincte, à notre motion, le Conseil d'Etat, fin renard, voyait en cette liberté de taxer le précieux joyau, le Saint Graal souvent brandi: l'autonomie des communes. Mais est-ce vraiment de l'autonomie? Les législatifs communaux, gardiens des finances et des lois, sont privés de leur pouvoir sacré de fixer le montant de ladite taxe. Les conseils généraux des honorables communes d'Attalens et de Villars-sur-Glâne ont d'ailleurs refusé les statuts de leur association respective en grande partie parce que cette taxe augmentait et qu'ils se sont sentis bien peu autonomes pour en fixer le montant. Et dans nombre des associations de communes, la taxe augmentait, facilement enterrinée par des conseillers communaux ayant tout intérêt à remplir le trésor communal. Une fois n'est pas coutume, tous se firent bien silencieux sur la question et cette taxe qui, dans beaucoup de communes augmenta, surprit quidams et familles qui découvrent ébahis ces temps, une facture de plus arrivant en cet automne difficile.

Des murmures parcouraient le pays de Fribourg, des voix s'élevaient, des témoignages affluaient... Cette motion avait pour but d'harmoniser la situation dans notre canton en supprimant une taxe injuste, car elle ne dépend pas du revenu; en supprimant une taxe inutile, car c'est un très mauvais incitatif pour devenir pompier; en supprimant une taxe disproportionnée, le cercle des astreints étant sans rapport avec celui des engagés.

Mais un bref tour des groupes parlementaires nous a rapidement fait comprendre que c'était là un combat vain. Nous retirons donc cette motion, mais l'espoir demeure. En effet, nous ne manquerons ni de revenir avant la fin de la législature si l'évaluation promise par le Conseil d'Etat n'est pas faite, ni de tenter de convaincre les différentes associations de communes de renoncer volontairement à cette taxe, afin de soulager les Fribourgeois d'un fardeau inutile qui est devenu, pour certains d'entre eux, un problème de plus à gérer qui n'apporte rien, strictement rien, en termes de recrutement de sapeurs-pompiers, bien au contraire. Je conclus donc en vous confirmant, M<sup>me</sup> la Présidente, que nous retirons cette motion.

- > La motion est retirée.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

## Requête 2023-GC-222

### **Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2023-GC-221 « Une base légale afin d'aider la population fribourgeoise à faire face à l'augmentation brutale des prix de l'électricité ! »**

---

Auteur-s: **Aebischer Eliane** (PS/SP, SE)  
**Bonny David** (PS/SP, SC)  
 Dépôt: **22.09.2023** (BGC octobre 2023, p. 4049)

---

#### Prise en considération

**Bonny David** (PS/SP, SC). Cette requête est certes attendue par les deux personnes qui l'ont déposée, soit M<sup>me</sup> Aebischer et moi-même, mais surtout par 300 000 Fribourgeoises et Fribourgeois qui vivent dans la crainte des factures d'électricité qui vont arriver et qui attendent maintenant des politiques qu'ils prennent des mesures.

Le contexte, juste pour le rappeler, c'était le dépôt d'un mandat en octobre. Il avait été signalé, constaté, qu'il manquait une base légale. C'est pour ça que nous demandons maintenant, dans le cadre de la motion, une base légale pour aider la population fribourgeoise à faire face à l'augmentation brutale des primes d'électricité. Pourquoi la requête d'urgence? Eh bien simplement parce que les factures vont bientôt arriver, en janvier, et que si celles-ci ne sont pas payées – ce qui explique l'urgence –, les personnes vont se retrouver sans électricité. On va vers le froid et il y a encore de nombreux Fribourgeoises et Fribourgeois qui ont des chauffages électriques.

Les associations caritatives ont lancé un cri d'alarme en octobre pour rappeler que la pauvreté explosait et qu'il est nécessaire que l'on puisse agir rapidement. Dans ce sens-là, cette requête demande que le Conseil d'Etat revienne directement avec une réponse lors de la prochaine session et qu'on attende pas plusieurs mois, l'année prochaine, quand il sera trop tard. Dans ce sens-là, nous vous invitons vivement et fortement, pour les 300 000 Fribourgeoises et Fribourgeois qui attendent une aide, à soutenir cette requête.

**Glasson Benoît** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). L'établissement d'une base légale ne se fait pas dans l'urgence, vous le savez, ça prend du temps. Accepter l'urgence pour une telle motion déposée le 22 septembre dernier donnerait raison à demander l'urgence pour tous les outils parlementaires déposés. Je cherchais encore un argument contre cette urgence que je ne trouvais pas. Mais hier, le collègue Kubski m'a porté secours: c'est du populisme, du populisme de bas étage! Tout comme le député Kubski, j'aurais dû faire du théâtre pour amuser la galerie, mais tout comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, plus sérieux, je refuserai cette demande.

**Aebischer Eliane** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Motionärin der betroffenen Motion. Wie mein Kollege Herr Bonny bereits erwähnte: Wenn nicht heute, wann dann bitte schön ist ein beschleunigtes Verfahren aufgrund einer Dringlichkeit eigentlich gerechtfertigt? Die Mehrheit der hier Anwesenden hat gestern beschlossen, dass ein Entscheid für die Minimalgeschwindigkeiten auf Kantonalstrassen ultradringend im November behandelt werden muss. Heute darf nicht von den gleichen Leuten bestritten werden, dass es dringend ist, über eine neue gesetzliche Grundlage zu debattieren, obwohl der drastische Anstieg der Strompreise für einen Teil der Bevölkerung zur Existenzfrage wird. Die Strompreise werden nicht

erst erhöht, nachdem wir im nächsten Frühling debattiert haben. Der Preisanstieg ist jetzt schon eine Realität, die uns alle unmittelbar trifft, und die Debatte über eine Entlastung der Bedürftigsten in unserer Gesellschaft darf nicht bewusst verzögert werden. Wir alle stehen in der Pflicht, uns zeitnah zu dieser Problematik zu positionieren und entsprechende Entscheidungen zu fällen.

Erlauben Sie mir kurz einige Sätze aus der aktuellen Wahlpropaganda von hier anwesenden Parteien und Gruppierungen zu zitieren: «Wir sind die politische Kraft, für die soziale Verantwortung kein leeres Versprechen ist.» «Wir dürfen in all dem Dickicht von Gesetzen nicht das Menschliche vergessen.» «Das Wohl der Bevölkerung steht für uns an oberster Stelle.» «Unser Engagement für Ihre Kaufkraft.»

Werte Kolleginnen und Kollegen, nehmen wir unsere Verantwortung jetzt wahr und lassen wir den Worten auch Taten folgen. Oder wollen wir schon vor den Wahlen unsere eigenen Wahlversprechen missachten? Ich bitte Sie alle, die Dringlichkeit dieser Motion anzuerkennen und dem Antrag auf ein beschleunigtes Verfahren zuzustimmen. Die Thematik brennt heute, nicht erst in ein paar Monaten.

**Fattebert David** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Mes liens d'intérêts avec le sujet: j'ai la chance d'être raccordé à l'électricité, même au Châtelard. Je prends la parole au nom du groupe Le Centre.

Oui, il y a une perte du pouvoir d'achat graduelle avec l'inflation que l'on connaît. Cela nous touche tous, c'est un thème certainement important. Mais pourquoi l'électricité serait si urgente à traiter par rapport à d'autres thèmes? A ce moment-là, on peut demander à traiter tous les sujets liés à l'inflation en urgence dans ce Parlement. L'électricité, en plus, est régulée avant tout par du droit fédéral. Donc pourquoi absolument traiter ceci ici, dans le canton de Fribourg? Et surtout pourquoi l'urgence? Je n'ai rien contre le fait qu'on débattre de ce sujet, mais l'urgence ne va rien changer. On peut débattre de cette motion au mois de novembre, ça ne changera absolument rien pour les tarifs 2024. Donc je vous recommande de renoncer à l'urgence pour cet objet.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Et encore une procédure accélérée! Et dans ce cas précis, le problème ce n'est pas la vitesse en ville de Fribourg, mais bien les bouchons dans les différentes Directions de l'Etat. Je m'oppose, par principe, aux procédures accélérées parce que je pense que la politique est une ode à la lenteur. Mais le tempo doit être respecté par tous les musiciens.

Si je comprends que cela prenne du temps de cuisiner un rapport, je regrette d'être servi systématiquement froid. Quand on commande une salade, c'est préférable, mais sinon ça fait un peu cantine. Hier, nous traitons d'une requête similaire en réaction aux émotions que provoque le 30 km/h en ville de Fribourg. Je parle d'émotion, je pourrais parler de boutons, d'urticaire, de pustules, de fièvre purulente et autres érythèmes migrants. Nous discutons aujourd'hui d'accélérer la procédure pour venir en aide aux plus défavorisés. Et quand je parle de défavorisés, je ne parle pas de gens qui doivent rouler à 30 km/h en ville, mais bien de gens qui débutent la fin du mois le 30 du mois précédent. A chacun son populisme M. Glasson.

Je pense qu'il n'y a pas que les automobilistes qui méritent notre intérêt électoral, mais également les gens qui peinent à payer leurs factures. Dans cette situation, le groupe VERT·E·S et allié·e·s estime qu'on peut également accepter la procédure accélérée pour cette frange de la population qui a de vrais problèmes. J'enjoins mes collègues de droite et du centre de soutenir – par souci de cohérence avec leur vote d'hier – cette requête.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Je comprends que mon cher collègue Glasson ait de la peine à restreindre son tempérament guépardesque, mais je dois intervenir sur cette comparaison qu'il fait. Il y a une distinction majeure et claire entre l'urgence demandée hier – imposée par la majorité bourgeoise – et l'urgence demandée aujourd'hui. Quels sont les intérêts qui sont en jeu? Hier avec les zones 30, c'est quoi? C'est gagner une seconde, une seconde et demie par kilomètre roulé. Là, il s'agit des familles qui sont étranglées par l'augmentation des factures d'électricité. Bien entendu que ce sera utile, cher collègue Fattebert, et ce sera important. C'est simplement de donner la possibilité au Conseil d'Etat de pouvoir intervenir, d'avoir la base légale qui lui permet d'intervenir en donnant potentiellement des chèques-électricité aux familles qui sont touchées actuellement, aujourd'hui, à la fin de ce mois. Et donc oui, ça a un sens puisque dans la réponse qu'il avait donné à la motion précédente, le Conseil d'Etat se contentait simplement de dire qu'on ne pouvait pas entrer en matière, qu'il n'y avait pas la base légale le permettant. Donc oui, cette base légale doit être ajoutée le plus rapidement possible. Cela va permettre au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités. Si le populisme c'est s'occuper du portemonnaie des familles à bas revenu et qui souffrent de l'augmentation de l'électricité, alors je l'assume entièrement.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Si nous partageons les préoccupations des motionnaires et des gens qui ont déposé cette requête, bien évidemment nous ne partageons pas la solution. C'est ce qui nous poussera à refuser cette requête d'urgence.

Oui, l'augmentation des coûts est un problème. Oui l'augmentation des coûts d'électricité est un problème encore un peu plus important et là j'annonce mon lien d'intérêts, que vous connaissez: je suis membre du conseil d'administration de Groupe E. Mais la solution proposée, qui a été dite attendue par 300 000 Fribourgeois, est de prendre d'une main pour redonner à l'autre. Ce n'est pas une solution. Ou plutôt, c'est une solution à la française, où chaque fois qu'il y a des surcoûts, on fait des chèques.

Des chèques pour ceci, des chèques pour cela. C'est une solution de gauche, une solution socialiste, une solution inutile: on va chercher l'argent, mais on ne se soucie pas des vrais problèmes. Et c'est vrai qu'en Suisse, on a l'habitude d'essayer de traiter les problèmes à la racine. Pour traiter les problèmes, et là alors je crois qu'on peut se mettre ensemble, il faut produire plus d'électricité, meilleur marché. Tant qu'on augmentera la demande et qu'on baissera l'offre, les prix de l'électricité augmenteront, jusqu'au jour où l'électricité manquera même. Alors on est prêt à travailler ensemble, mais travaillons à des solutions de fond et pas sur des emplâtres sur des jambes de bois.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je veux quand même rajouter pour M. Nicolas Kolly, qui est membre du conseil d'administration du Groupe E et qui a des jetons de présence à cette occasion: ce n'est pas une solution du Parti socialiste, c'est une solution pour le canton de Fribourg et nous allons avoir comme résultat des familles qui vont se retrouver sans électricité car elles ne pourront plus payer leurs factures. Et il se passera quoi? Vous le savez très bien: ce seront de graves problèmes sociaux et il nous faut absolument aider cette frange de la population qui va connaître des problèmes tout prochainement avec la hausse que, j'imagine, vous avez encore validée dans le cadre de votre conseil d'administration.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Mon cher collègue Bonny, les membres des conseils d'administration de toutes les régies de l'Etat touchent des jetons de présence et je vous informe même que votre candidat au Conseil fédéral, Roger Nordmann, touche les mêmes jetons de présence que votre serviteur. Vous pouvez vous adresser à lui s'il veut en redistribuer aux gens que vous prétendez défendre.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). On a vu que l'urgence pour l'électricité est traitée de populiste par le député Glasson. Mais les députés de droite déposent hier une demande d'urgence pour le 30 km/h, alors là c'est normal. Nous avons le député Kolly qui dit: "Vous ne pouvez pas arroser, arroser, sans savoir d'où vient l'argent, sans vous soucier d'où vient l'argent!" Très bien. Je lis: "Motion, député Kolly, 28 août 2022: crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise, 10 millions". Ici, on prend, on arrose 10 millions, on ne se soucie pas d'où vient l'argent! M. Kolly, s'il vous plaît, un peu de systématique! Vous procédez exactement de la même manière à chaque fois que les intérêts que vous représentez sont en ligne de mire! Donc ne venez pas faire la leçon en face lorsqu'on utilise les mêmes procédés que vous.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Cher collègue Mauron, on peut continuer, on peut continuer... mais la seule différence c'est que l'UDC n'a pas contribué aux problèmes des paysans, quand bien même vous allez dire le contraire. En revanche, vos politiques de gauche en matière énergétique sont la cause de l'augmentation du prix de l'électricité! Et tant que vous continuerez comme ça à vous opposer à toutes les infrastructures de production d'énergie – parce que c'est cela la réalité aujourd'hui! –, ça continuera. Vous avez contribué à cela par la sortie du nucléaire. J'ai participé à un débat il y a dix jours où la question qui a été posée aux membres autour de la table était: "Est-ce que vous pensez que des éoliennes sur le Gibloux c'est une bonne ou une mauvaise idée?" Moi je soutiens le nucléaire, mais j'ai le courage de dire que l'on doit essayer de trouver des solutions. Les deux personnes qui ont dit non, c'était votre candidate au Conseil national M<sup>me</sup> Schneider-Schüttel et notre collègue chef de groupe Ingold. Donc tant que vous continuerez comme ça, ça ira de plus belle!

**Présidente du Grand Conseil.** Je vous rappelle qu'on parle de l'urgence. Je vais couper systématiquement la parole si vous ne parlez pas de l'urgence de cette requête.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). C'est ce que j'allais vous proposer de faire. On n'est pas là pour assister à une partie de ping-pong. S'il vous plaît, prenez la balle au vol et cessons ce débat inutile.

**Marmier Bruno** (VEA/GB, SC). Je voulais juste répondre sur le prix de l'électricité nucléaire, qui est subventionnée, mais je ne le fais pas puisqu'on ne doit pas parler du fond.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Moi je vais parler exclusivement de l'urgence pour vous dire que dans ce Parlement, l'urgence est toujours nécessaire quand elle vient de la droite et n'est jamais nécessaire quand elle vient de la gauche. Quand M. Kolly nous dit que les politiques de gauche ont conduit à cette situation, moi je suis content de l'apprendre parce qu'il me semble que dans toutes les communes de ce canton à part deux, au Grand Conseil ou au Parlement fédéral, la droite est partout majoritaire. Alors que la gauche ait un tel pouvoir de mener la politique qu'elle veut, que ce soit dans ce canton ou à Berne, j'en suis flatté! Et puis, vu que la gauche est majoritaire, je pense que l'urgence pour cette requête-là va passer haut la main et je vous remercie pour votre soutien.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est refusée par 49 voix contre 37. Il y a 11 abstentions.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Müller

Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 37.*

*Ont voté contre:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 49.*

*Se sont abstenus:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 11.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

## Résolution 2023-GC-225

### Davantage de médicaments génériques et biosimilaires pour les patients dans le Canton de Fribourg afin de diminuer les coûts de la santé

---

Auteur-s: **Bonny David** (PS/SP, SC)  
**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE)  
 Dépôt: **28.09.2023** (BGC octobre 2023, p. 4052)

---

#### Prise en considération

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je paie également des primes d'assurance-maladie. Pour rappel, celles-ci vont augmenter de 8,7 % en moyenne en 2024 et les cantons romands sont principalement concernés. Il s'agit de la troisième hausse la plus élevée depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en 1996. Pour Fribourg, ce sera une augmentation de 9,6 %. Dans ce contexte, il semble qu'une maîtrise des coûts doit être réalisée, et ce contrôle va passer par tous les acteurs impliqués. On l'a dit tout à l'heure, le pouvoir d'achat est en diminution. Les biens de consommation augmentent, les loyers, l'énergie, les assurances également. Nous aurons aussi une hausse de la TVA avec, pour conséquence,

une précarité de la population en augmentation. Cela touchera les familles, les classes moyennes et défavorisées. Dans ce contexte, il est temps d'agir et de montrer un signe symbolique.

Evidemment, la résolution n'est pas contraignante. Nous n'avons pas de moyens de contraindre à utiliser davantage de médicaments génériques et biosimilaires. Mais il s'agit de montrer, par ce geste symbolique, que nous pouvons faire mieux en utilisant davantage les génériques plutôt que les médicaments de référence. Il est clair que ces derniers vont rester. Ils sont essentiels dans certaines situations. Il ne s'agit pas de les éliminer. Il faut donner pour mission au Conseil d'Etat de peser de son poids pour intervenir auprès des hôpitaux, des cliniques et des EMS du canton, financés par l'argent public, afin qu'ils utilisent et proposent de manière privilégiée des médicaments génériques et biosimilaires au lieu de médicaments originaux. Dans ce contexte, nous vous invitons à voter en faveur de cette résolution et à montrer, par ce geste symbolique, que l'on peut améliorer la situation. Il y a beaucoup à gagner dans le contexte des génériques. Ils peuvent être jusqu'à 50 % meilleur marché que les médicaments originaux. Je vous remercie d'appuyer cette résolution.

**Fahrni Marc** (*UDC/SVP, VE*). Je n'ai pas de lien direct avec cette résolution et m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Qui n'a pas évoqué, dernièrement, la faramineuse augmentation des primes maladie ou, plus généralement, celle des coûts de la santé? Dans cette période de campagne électorale, maintes discussions et propos sont évoqués. Tout le monde a d'éventuelles solutions, mais sont-elles toutes susceptibles d'améliorer la situation actuelle? A voir.

La résolution proposée, qui demande de forcer la vente des génériques, est certainement une mesure intelligente et le groupe de l'Union démocratique du centre va la soutenir à l'unanimité. Il se pose néanmoins la question suivante: selon quels biais l'Etat peut-il influencer et mettre en fonction cette proposition? Je pense que ses moyens sont relativement limités. Une prise de position au niveau des Directeurs cantonaux de la santé afin d'élever ce thème au niveau national est peut-être une piste plus porteuse. En effet, le milieu pharmaceutique est en constante évolution. Il y a de ça quelques décennies déjà, nous disposons d'une multitude de pharmacies privées qui recevaient, en leur sein, les commerciaux venant proposer leurs articles médicamenteux. Aujourd'hui, la grande partie de ces pharmacies ont été rachetées et sont membres de différents grands groupes. Ainsi, des monopoles de la distribution se sont formés et les démarches commerciales sont devenues très différentes. Les grands groupes demandent des offres pour l'ensemble de leurs pharmacies et gèrent leurs stocks afin de maîtriser au maximum leurs marges. Pour exemple, et ceci m'a été expliqué par un professionnel du secteur, un brevet est protégé durant dix ans. Mais, dans la plupart des cas, sa rentabilité est atteinte bien avant, ce qui permet d'anticiper l'arrivée des génériques. Pire encore, les milieux de la production font main basse sur un grand pourcentage des matières premières nécessaires à la fabrication des médicaments concurrents, créant de ce fait la pénurie de certains génériques. Cela n'est qu'un exemple, raison pour laquelle la solidarité des cantons peut être une solution. En vous demandant de soutenir cette résolution, je vous remercie de votre attention.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). J'ai encore un lien d'intérêts pendant six semaines avec cet objet.

La proposition de notre collègue Bonny a toute notre sympathie. J'ai réfléchi à cette thématique et j'en ai conclu qu'une telle idée aurait eu une portée très importante il y a une dizaine d'années. Actuellement, en tant que médecin, je peux affirmer que lorsque vous prescrivez un médicament, en général, ce sont des génériques. Si vous ne l'avez pas fait, c'est le pharmacien qui s'en chargera et, s'il ne peut le faire – cela arrive lorsque des médicaments sont en rupture de stock –, cela est malheureusement à la charge du patient. Cela pose donc un problème. Hier, j'ai eu une consultation téléphonique avec l'un de mes patients qui se trouve en Espagne. Je lui ai prescrit un anti-inflammatoire et une protection gastrique. Si je lui avais donné ces médicaments chez moi, il les aurait payés 22 fr. 50. En réalité, il les a payés 7 fr. 50 en Espagne. Dans une pharmacie à Fribourg, au prix des médicaments doit être ajoutée la taxe du pharmacien. Le prix des médicaments n'est pas lié à la prescription de génériques dont le prix est extrêmement élevé. Là je m'adresse à ceux qui seront élus à Berne l'année prochaine. Notre système de santé doit évoluer. D'autres médicaments, que vous connaissez peut-être moins bien, qui se terminent par le suffixe en « mab », les biosimilaires, les médicaments biologiques tels que nous les appelons, traitent le cancer, les maladies rhumatismales. Ils sont très chers, entre quelques milliers de francs jusqu'à une dizaine de milliers de francs par ampoule toutes les six semaines. Ils sont parfois prescrits en ambulatoire aux patients oncologiques. Il existe des biosimilaires, mais ils sont difficiles à prescrire. Vous prescrivez à un patient, atteint d'un cancer, le médicament X, qui marche. Or, vous, médecin, savez qu'à un moment ou à un autre, le patient va être résistant à ce traitement. Vous devrez changer et lui prescrire un médicament X<sup>1</sup>, un peu moins cher. Vous devrez négocier. Pour les patients atteints d'un cancer, ce n'est pas simple d'accepter un biosimilaire qui marche. C'est très difficile à appliquer.

Je reviens à l'essentiel. M. Bonny, vous avez parlé de « mesure symbolique ». Je crois que notre population est en droit d'attendre autre chose que des mesures symboliques. Si nous voulons faire évoluer notre système de santé, ce ne sont pas des petits emplâtres sur des abcès qui vont nous aider. On doit révolutionner notre système de santé. Les personnes élues à Berne devront discuter des caisses-maladie, des réserves qui restent sur place lorsque les patients changent de caisse. La nouvelle

caisse est obligée de produire des réserves qui vont faire monter la prime. Certaines caisses ont un système extraordinaire qui leur permet d'éviter toute faillite car il y a la compensation des risques. L'ancienne ministre socialiste de la santé avait dit que le canton devait faire sa part de travail dans le système de santé. Là, nous avons une mission. Nous donnons des ordres à notre système de santé et c'est là qu'il faudra peut-être agir.

Personnellement, je m'abstiendrai et je vous propose d'en faire de même, car j'estime que cette résolution n'apporte rien. Elle ne fait que donner l'image du politicien qui donne l'impression de faire un petit quelque chose mais qui, en réalité, ne fait rien.

**Pauchard Marc** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cette résolution, contrairement à mon préopinant. Je parle au nom du groupe Le Centre.

Cette résolution a un but simple: intervenir auprès des acteurs fribourgeois de la santé afin que ces derniers utilisent et proposent des médicaments génériques et biosimilaires au lieu des médicaments originaux. Les hôpitaux, cliniques et EMS du canton sont largement financés par les deniers publics. Nous pouvons leur demander de recourir à cette pratique. S'il est facile pour un patient de demander des génériques à la pharmacie, les personnes hospitalisées à l'HFR ou les résidents d'EMS font confiance au personnel soignant et avalent les médicaments proposés sans se soucier de leur provenance. Le bon sens serait de proposer des génériques systématiquement, mais les différents lobbys et surtout l'habitude de suivre des protocoles établis de longue date nous montrent que cette pratique n'est pas dans les mœurs. Par cette action simple, qui ne coûte rien à l'Etat, nous pouvons agir et ainsi freiner les coûts de la santé, diminuer les frais des hôpitaux et des EMS. C'est pourquoi le groupe Le Centre va accepter cette résolution.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 74 voix contre 1. Il y a 19 abstentions.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 74.*

*A voté contre:*

Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder

André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 19.*

## Décret 2023-DSAS-22

### Décret concernant la prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile

---

Rapporteur-e:	<b>Fahrni Marc</b> (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Rapport/message:	<b>22.08.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 3965)
Préavis de la commission:	<b>25.09.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 3979)

---

#### Entrée en matière

**Fahrni Marc** (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune et président du comité directeur du Réseau santé et social de la Veveyse, ainsi que membre de la commission chargée d'analyser ce décret.

En préambule, je vous propose un bref historique. J'y tiens surtout par rapport aux différents points soulevés dans le cadre de la commission. Je vous rassure, il sera très court.

En date du 18 novembre 2020, dix députés déposent un mandat demandant la prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des établissements médico-sociaux (EMS) et des services d'aide et de soins à domicile. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose:

1. de fractionner le mandat en acceptant le volet visant à inventorier l'ensemble des surcoûts liés au COVID financé par le canton
2. de rejeter le volet visant à inventorier les surcoûts liés au COVID, hors soins et accompagnement pour les EMS et hors frais de personnel
3. de rejeter tout financement supplémentaire et extraordinaire des surcoûts liés au COVID des EMS et des services d'aide et de soins à domicile et toute modification des règles usuelles et de la répartition entre le canton et les communes
4. de rejeter le volet visant à comptabiliser les surcoûts liés au COVID dans des budgets spécifiques, les montants ayant déjà été comptabilisés sous les rubriques ordinaires dans les comptes cantonaux et communaux de l'année 2020.

En date du 8 février 2022, cet objet fut discuté de manière très partagée en plénum, sans jamais oublier le bon sens de ce mandat. Le fractionnement fut refusé par 56 voix contre 40 et aucune abstention. Le mandat proposé fut ensuite accepté par 60 voix contre 38 et une abstention. Le Conseil d'Etat a ainsi donné suite au mandat en proposant au Grand Conseil le décret soumis aujourd'hui. Une commission parlementaire a donc été formée et s'est réunie en date du 25 septembre 2023. La commission a siégé au complet, comprenant deux remplacements par rapport aux députés nommés lors de la session de septembre. Elle a donc pu délibérer de manière tout à fait conforme aux dispositions exigées.

Dans son message, le Conseil d'Etat précise d'emblée qu'il est rapidement apparu que le chiffrage exact de ces surcoûts aurait nécessité une analyse financière complexe et approfondie des comptabilités de chaque EMS et des structures de soins à domicile. En effet, l'Etat n'ayant pas la charge du financement de ces éléments en temps normal, il ne dispose pas des données nécessaires à une analyse comparative. Pour l'exécution de cet objet, et conformément à la volonté exprimée par les mandataires lors des débats, une solution pragmatique a donc été recherchée en collaboration avec les différents partenaires. L'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA) a été un de ces précieux partenaires.

Le Conseil d'Etat sollicite donc du Grand Conseil l'autorisation de financer, dans le cadre d'un crédit d'engagement, un montant de 6 825 663 francs au sens de l'article 33 de la loi sur les finances de l'Etat. Ce montant est fractionné en cinq montants répondant à l'exigence du mandat.

Lors de la discussion d'entrée en matière, la commission a évoqué différents points censés consolider ou pas le bienfondé de ce décret. Il a été question du bouclage des comptes 2021 et 2022 au sein des EMS et des soins à domicile ainsi que de leur impact sur les finances communales. Il a aussi été précisé qu'il s'agissait bien là d'un crédit complémentaire,

qui ne nécessite pas une compensation par une réduction équivalente de dépenses. On s'est également posé la question sur la manière de redistribuer cette manne dans les différents établissements concernés. A ce niveau, il a été répondu que les districts avaient réagi de manières différentes. Certains ont constitué des réserves lors des bouclements des comptes des réseaux de santé, et ceci en tenant compte de la dotation reconnue par rapport à la situation engendrée par le COVID-19. Ces réserves pourront donc être dissoutes, ce qui est en parfaite adéquation avec le modèle comptable harmonisé MCH2. Les structures qui n'ont pas procédé de la sorte décideront de leur mode de fonctionnement en la matière. Seul élément acquis, ces montants transiteront par les organisations telles que les réseaux.

Le fait que la répartition des charges entre le canton et les communes ne soit pas respectée par le biais de ce décret, a également été débattu, mais le caractère tout à fait exceptionnel de cette pandémie a prévalu, le canton s'est montré à la hauteur et ainsi une qualité de soins a pu être prodiguée et tout cela en ayant la possibilité de maintenir les effectifs de soins nécessaires.

La commission a également pu bénéficier des explications claires du représentant du Gouvernement ainsi que des détails techniques apportés par les différentes collaboratrices de la Direction de la santé et des affaires sociales qui l'accompagnaient. Il a également été précisé que des budgets en faveur des prestations d'intérêt général (PIG) ou des autres prestations (AP) seraient reconduits, afin que le canton soit mieux armé si une telle pandémie venait à refaire surface – ce que bien évidemment, personne ne souhaite. Mais, comme dit très justement le dicton, il vaut mieux prévenir que guérir.

Après avoir pris en considération tous les propos que je viens d'énoncer, la commission, à l'unanimité, vous propose de soutenir ce décret tel que proposé par le Conseil d'Etat. Je terminerai en remerciant mes collègues de la commission, son secrétaire, ainsi que les représentants de DSAS pour l'excellent travail effectué.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** C'est vrai que la crise sanitaire semble déjà loin derrière nous, mais les effets du COVID-19 se font encore sentir cet automne. Nous sommes aujourd'hui ici pour répondre, bien entendu, aux remarques et questions qui concernent ce remboursement des frais aux EMS et aux aides et soins à domicile, concrétisé par ce décret d'un montant de plus de 7,8 millions de francs.

Le contexte a été situé tout à l'heure par M. le Rapporteur, je ne vais pas revenir dessus. Par contre, je tiens encore à dire que cette prise en charge ne correspond pas à la répartition usuelle des frais – cela a été aussi souligné par M. le Rapporteur –, qui est de respectivement 45 % pour l'Etat et 55 % pour les communes. Donc, on est vraiment dans un décret qui tient de l'exceptionnel, et ça, je tiens vraiment à le signaler. Ce sont ainsi 3,4 millions de francs supplémentaires qui seront remboursés aux communes et 2,6 millions de francs supplémentaires qui reviendront aux EMS. De leur côté, les services d'aide et de soins à domicile recevront, quant à eux, 800 000 francs. Afin de respecter la volonté de traiter la concrétisation du mandat avec pragmatisme, exprimée par les débats qui ont eu lieu ici au Grand Conseil en mars 2022, il est vrai qu'on avait renoncé à un chiffrage exact – cela été précisé par M. le Rapporteur –, car cela aurait débouché sur des calculs pratiquement impossibles à réaliser. Ainsi, en collaboration avec l'association faîtière des institutions, l'AFISA, que je remercie, un mode de remboursement de ces autres coûts liés au COVID-19 – qui concernent la cuisine, les restaurants, l'intendance et la maintenance –, basé sur un forfait de 528 francs par lit aux EMS, a été décidé pour la période liée aux premières vagues, soit 12 mois à partir de mars 2020. Pour les cafétérias, les restaurants des EMS, une solution différente a été trouvée, également en collaboration avec l'AFISA. Le modèle choisi compare, bien entendu, le chiffre d'affaires moyen 2018/19 au chiffre d'affaires 2020. Les EMS ont été dédommagés à raison de 50 % de cette différence. Donc, le versement est effectué sur la base des éléments des chiffres d'affaires précis, fournis par l'AFISA.

**Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** La commission des finances et de gestion a examiné ce décret le 27 septembre 2023 et, à l'unanimité de ses membres, vous recommande d'accepter la dépense de 6 825 663 francs avec le détail de l'article 1 al. 2.

**Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR).** Mes liens d'intérêts: Je suis membre du comité de l'AFISA et aussi membre du comité du Réseau santé et social de la Broye fribourgeoise, avec une voix consultative. Je parle ici au nom du groupe Le Centre.

Nous avons d'un côté des EMS, dont les surcoûts sont pris en charge entièrement par les communes, et de l'autre ceux gérés par des fondations. C'est principalement pour ces derniers que ce mandat est important. La santé financière des EMS est garante d'une prise en charge de qualité. Pour les autres, le remboursement des coûts aux communes perturbe les règles en vigueur sur la répartition des charges entre l'Etat et les communes et cela interpelle la députée que je suis. Mais, la membre du comité du Réseau santé et social de la Broye se réjouit du soulagement financier pour les communes. Hier, nous avons fait le budget du Réseau qui, à l'instar de beaucoup de domaines, voit ses charges augmenter de manière exponentielle. Ces montants remboursés aux communes donneront donc du baume au cœur à nos délégués communaux lors de l'assemblée et aideront à accorder les charges supplémentaires pour nos aînés.

Nous remercions la DSAS et l'AFISA d'avoir trouvé une solution pragmatique pour le calcul de la couverture des frais. Le groupe Le Centre est conscient de l'effort de l'Etat pour prendre à sa charge les coûts liés au COVID et nous le remercions. Des circonstances exceptionnelles amènent des mesures exceptionnelles.

Avec ces commentaires, le groupe Le Centre entrera en matière et votera le projet de décret tel que proposé.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'AFISA, donc au cœur du sujet qui est traité par ce mandat et auquel on a trouvé cette solution.

Effectivement, comme l'a dit M. le Commissaire et comme l'a dit M<sup>me</sup> Loetscher, nous étions dans une situation exceptionnelle, il fallait donc trouver une solution exceptionnelle. Je rappellerai que ce mandat était déposé justement après la première vague en novembre 2020. On était en pleine crise du COVID: il y avait des quarantaines imposées à tout un étage par un médecin cantonal dès qu'un résident était atteint du virus, une interdiction de visiter pour les familles, la fermeture des cafétérias des EMS, la fermeture des accueils extrascolaires, qui créaient des pertes pour les EMS qui y livraient les repas, les personnes âgées qui ne voulaient pas entrer dans les EMS parce qu'elles avaient peur, justement, d'être isolées, les frais énormes pour le matériel de désinfection et de protection dans les EMS et pour les soins à domicile – je vous rappelle qu'au début les masques s'achetaient à 1 franc par pièce –, le personnel atteint du virus, qui créait de grandes difficultés pour répartir le travail... Et c'est pour cela qu'on s'est senti obligé de déposer ce mandat, en criant à l'aide, puisque les EMS ne bénéficiaient pas des RHT. On voyait des millions qui étaient dépensés ailleurs et eux, qui étaient en première ligne, se trouvaient démunis, psychologiquement et financièrement. Les pertes s'accumulaient, il fallait leur montrer qu'on était prêt à les soutenir et on a demandé un geste exceptionnel. C'est vrai, il n'y a pas eu de répartition, mais c'était trop lourd pour les communes et pour les EMS.

Donc, c'est dans ce contexte que ce mandat était approuvé et je vous remercie de faire comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et d'approuver ce décret pour le montant de 6,8 millions de francs.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum Dekret Stellung, und ich habe keine direkte Interessenbindung in dieser Angelegenheit.

Anlässlich der Behandlung des zugrundeliegenden Auftrags hat sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei gegen die Ausschüttung im Giesskannenprinzip ausgesprochen. Die finanzielle Unterstützung der Pflegeheime und der häuslichen Pflege ist hingegen unbestritten und berechtigt. Die Mitarbeitenden der Pflegeheime und der Spitex haben während der langandauernden Covid-Krise eine immense Zusatzarbeit geleistet. Die Vergütung dieser erbrachten Leistungen bedeutet eine gerechte und unbestrittene Genugtuung für diese Institutionen.

Hingegen schafft die Umgehung der Aufteilung dieser Mehrkosten zwischen Staat und Gemeinden in den Augen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einen Präzedenzfall. Mit dem Ansatz, dass die Covid-Pandemie eine Ausnahmesituation darstellt, kann die Vergütung ohne die Anwendung der Kostenaufteilungsregel auch als absolute Ausnahme betrachtet werden. Ein Wiederholungsfall sollte aber unbedingt vermieden werden. Die Übernahme der Mehrkosten durch den Staat darf demzufolge mit einem Augenzwinkern als Geschenk an die Gemeinden betrachtet werden. Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei das Dekret unterstützen.

**Rey Alizée** (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'AFISA, membre du comité du Réseau santé de la Sarine et membre du conseil de fondation de la Résidence Les Martinets à Villars-sur-Glâne.

Le groupe socialiste a pris connaissance de ce projet de décret. A situations exceptionnelles, mesures exceptionnelles. La pandémie a eu des conséquences énormes sur les EMS et les services d'aide et de soins à domicile, des conséquences humaines, mais aussi des conséquences financières. Des mesures devaient être prises et cela a été fait par le biais du mandat déposé en 2020. Nous sommes satisfaits qu'une solution se dessine, mais certains points manquent dans le message, notamment concernant les lits vides, phénomène qui a eu des conséquences fâcheuses sur le fonctionnement de certains EMS durant la pandémie. Nous estimons qu'il est important que les EMS puissent bénéficier d'un soutien en cas de pandémies ou d'événements exceptionnels, comme cela été le cas. Les critères usuels de répartition des charges entre les différents contributeurs ne devraient, de ce fait, pas forcément entrer en ligne de compte dans ce genre de situation. Ainsi, les mesures proposées aujourd'hui vont dans le bon sens au regard de la situation extraordinaire que les EMS et les services d'aide et de soins à domicile ont vécue.

Je me permets toutefois de relever que si nous devons revivre une telle situation, ce que je ne souhaite et n'espère pas, tous ces surcoûts seront à la charge des communes, selon la répartition prévue par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Enfin, les EMS doivent continuer à bien fonctionner et être soutenus. La situation financière d'une très grande majorité des EMS pour l'année 2024 s'annonce difficile. Pour pallier cette situation et garantir de bonnes conditions pour nos résidentes

et résidents, je vous rends attentives et attentifs au fait qu'il faudra tenir compte du prix de pension dans le cadre de notre budget qui sera discuté au mois de novembre.

Sur ces considérations, le groupe socialiste, à l'unanimité, entre en matière et soutiendra ce décret.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der ordentlichen Kommission und Miturheberin des Auftrags.

Die Fraktion Grünes Bündnis hat die Botschaft sowie das Dekret studiert und wird dem vorliegenden Dekret einstimmig zustimmen. Unseres Erachtens wurde der Auftrag vollumfänglich erfüllt und dies mit einem pragmatischen Ansatz, ganz im Sinne des Auftrags. So konnten realitätsnahe Lösungen gefunden werden, sowohl für die Pflegeheime wie auch für die Spitex und die Gemeinden. Dass diese Gelder noch in diesem Jahr ausbezahlt werden sollen, begrüßen wir ebenfalls.

Es wurde bereits mehrmals erwähnt: Dass die Kostenaufteilung zwischen Kanton und Gemeinden von den üblichen Regelungen abweicht, mag tatsächlich etwas unschön sein und sollte eine Ausnahme bleiben. Diese Sorge teilen wir ebenfalls. Bei dieser Gelegenheit ist mir aber aufgefallen, dass sich in letzter Zeit die Eingaben von parlamentarischen Aufträgen häufen. In den letzten drei Jahren bewegte sich die Anzahl der eingereichten Aufträge jeweils in einem zweistelligen Bereich. Dies war vor dem Jahr 2020 selten bis gar nie der Fall. Vielleicht sollte man sich deshalb die Frage stellen - vor allem auch der Gesamtstaatsrat -, was der Grund für die Zunahme solcher Aufträge ist.

Mit diesen Bemerkungen ist die Fraktion Grünes Bündnis für Eintreten und wird dem Dekret mit seinem Verpflichtungskredit, wie bereits erwähnt, einstimmig zustimmen.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues ce matin.

L'entrée en matière fait l'unanimité: pour moi, c'est très réjouissant. C'est vrai que tous les arguments cités ont déjà été rapportés par M. le Rapporteur ou moi-même dans l'introduction. Nous sommes là vraiment dans une situation à caractère exceptionnel, que j'espère vraiment ne pas revivre ces prochaines années, où l'Etat doit vraiment venir en soutien des communes ou des EMS. Je pense que c'est important aussi que l'Etat de Fribourg montre un signe positif et le Gouvernement est unanime à ce niveau-là.

Par rapport au nombre de mandats, si je prends la question de M<sup>me</sup> Mäder-Brühlhart, c'est vrai qu'on se pose également ces questions-là. C'est vrai que les questions viennent suite aux événements qui se passent dans notre canton. Plus on a d'événements, plus les questions vont venir. On est tout à fait conscient des choses, mais on est prêt aussi à y répondre. Et puis je pense que là, le Gouvernement, dans son ensemble, répond de manière systématique et pragmatique à tous ces éléments-là. Donc ça, c'est vraiment quelque chose sur laquelle je voulais insister aussi.

**Fahrni Marc** (UDC/SVP, VE). Voilà, je pense que tous les éléments nécessaires à la conduite de cette affaire ont été dits et précisés et je n'ai pas d'autres commentaires à apporter.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### I. Acte principal

#### Art. 1

**Fahrni Marc** (UDC/SVP, VE). Cet article donne la possibilité au Service des finances d'assurer la prise en charge des surcoûts dont nous venons de débattre. Les alinéas précisent la répartition dans les différents services concernés.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, il s'agit d'un montant de 6 825 663 francs, qui sera versé et réparti selon les règles précisées dans cet article.

> Adopté.

#### Art. 2

**Fahrni Marc** (UDC/SVP, VE). Cet article précise les différentes ventilations et comptabilisations à respecter.

> Adopté.

### II. Modifications accessoires

> Adopté.

### III. Abrogations accessoires

> Adopté.

### IV. Clauses finales

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** L'article précise que le décret n'est pas soumis au référendum, donc il entre en vigueur dès sa promulgation.

> Adopté.

#### *Titre et préambule*

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### *Ont voté en faveur du décret:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghiellini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

## Rapport 2023-DSAS-39

### Garantir un cadre clair et sûr pour l'HFR (Rapport sur mandat 2022-GC-16)

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **06.07.2023** (*BGC octobre 2023, p. 3981*)

---

#### Discussion

**Rey Alizée** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport sur mandat. Un soutien à l'HFR était plus que nécessaire en raison de la situation extraordinaire liée à la pandémie pour qu'il puisse continuer à remplir sa mission. Nous attendons encore le décompte final pour les coûts COVID-19 pour l'année 2022, qui se fera au troisième trimestre 2023 sur la base des informations transmises par l'HFR. Je me permets toutefois une remarque: si l'HFR doit certes faire preuve d'efficacité et d'efficience, je constate que dans sa réponse, le Conseil d'Etat parle également d'améliorer la performance. Il est important que l'hôpital maintienne son rôle de service public et veille à offrir de bonnes conditions de travail. On voit le personnel soignant déjà suffisamment sous pression, n'en rajoutons pas encore. Sur ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Schneuwly Achim** (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren und spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mon groupe remercie l'auteur de ce rapport dont il prend acte. Dans son ensemble, ce rapport explique clairement toutes les différentes étapes auxquelles il a fallu faire face. Elles ont été nombreuses et, pour la grande majorité, maîtrisées avec succès.

Die Corona-Pandemie führte im Spital Freiburg zu erheblichen finanziellen Verlusten. Wir alle wissen, dass diese schwierige Krise ohne finanzielle Unterstützung nicht hätte bewältigt werden können. Deshalb wurde ein Auftrag eingereicht, um die nötige Sicherheit zu gewährleisten. Die Grossräte verlangten vom Staatsrat folgende Massnahmen: Den Einnahmerückgang infolge Pandemie kompensieren, das finanzielle Risiko absichern, damit sich das HFR auf seine Leistungserbringung konzentrieren kann, verhindern, dass das finanzielle Risiko zu Kündigungen führen wird.

Dank der staatlichen Finanzhilfe von 77,7 Millionen Franken konnte der Auftrag mit allen geforderten Massnahmen umgesetzt werden.

Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je remercie les acteurs de la santé qui ont contribué, de près comme de loin, à la gestion de cette crise sanitaire.

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et n'ai pas de lien d'intérêts avec l'instrument traité.

Le rapport fait suite à l'acceptation du mandat qui faisait état des inquiétudes sur les pertes financières pour l'HFR liées à la pandémie COVID-19 et sur les mesures à prendre pour éviter des licenciements. Le rapport indique que l'Etat a assumé la couverture entière des effets financiers en lien avec le COVID-19 à l'HFR. Ainsi, pour palier les effets de la pandémie, il lui a accordé une aide financière de 34,2 millions en 2020, 35 millions en 2021 et, en l'état, de 6 millions pour 2022, étant précisé que pour cette dernière année, les coûts finaux sont estimés à quelque 8,4 millions. Le rapport relève ainsi que l'aide financière de l'Etat liée à la pandémie, à hauteur de 77,7 millions, a permis à l'HFR de se concentrer sur la fourniture des prestations et de prévenir d'éventuels licenciements, ce qui répond aux interrogations des mandataires.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour son rapport ainsi que les auteurs de celui-ci. Le groupe Le Centre ne peut s'exprimer sur les effets liés au COVID-19 à l'HFR sans encore une fois remercier vivement tout le personnel soignant pour l'exceptionnelle qualité des services fournis durant cette pandémie. Sur ces considérations, il vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je parle en tant que mandataire.

Ce mandat a été déposé à une période où le Conseil d'Etat n'avait pas encore décidé du montant de sa participation financière pour les surcoûts liés au COVID. Je me réjouis donc de la prise en charge de l'ensemble de ces coûts. Je profite de cet objet pour dire que le canton de Fribourg n'a pas montré un soutien inconditionnel envers l'HFR alors que nos établissements hospitaliers, dans une situation exceptionnelle, se battaient. Tout au long de la période COVID, le canton a indiqué aux établissements hospitaliers qu'il y aurait une éventuelle participation financière. La méthode de calcul choisie par le canton fut très déstabilisante pour les établissements hospitaliers, d'autant que cette manne devait être calculée non pas sur les coûts supplémentaires effectifs dus au COVID, mais sur la différence entre le déficit réel et le déficit structurel. Au sein de la Commission interparlementaire de l'Hôpital intercantonal de la Broye, nous avons pu comparer les méthodes d'attribution

des participations cantonales. Alors qu'à la même période, nous avons des chiffres annoncés par le canton de Vaud qui se basaient sur un forfait, le canton de Fribourg nous répondait systématiquement que le canton participerait selon un modèle et sur une période qui devaient encore être définis. Je remets ici en réflexion la méthode d'attribution qui ne permet pas une prise en compte un pour un d'une problématique exceptionnelle en la mettant en réserve d'un résultat de l'établissement. Comment motiver des établissements hospitaliers à faire de bons résultats si ceux-ci amènent une réduction d'un soutien étatique?

Sur ces commentaires, je prends acte du rapport.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je prends très brièvement la parole pour remercier les services de la DSAS. Ils ont réalisé ce mandat, comme nous l'avons demandé. Nous remercions également les acteurs de l'HFR, qui ont tenu le bateau durant cette période extrêmement difficile. Je crois que cette expérience ainsi que les calculs que ma préopinante a évoqués ne sont pas facilement évaluables. C'était la première fois que nous avons affaire à une pandémie depuis des années. Cela nous servira de leçon. Je remercie les services de l'Etat et l'HFR pour leur diligence.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** J'ai pris note des commentaires des intervenants de ce matin.

En tout premier lieu, j'aimerais vraiment remercier du fond du cœur tout le personnel qui a été au front durant cette pandémie, dans les hôpitaux, les EMS, les maisons de santé. Ils ont accompli un travail incroyable dans des conditions souvent pas simples. Je l'ai vécu, à l'époque, en tant que collaborateur de l'HFR – je travaillais aussi dans l'hôpital – et je vous garantis que ce n'était pas simple. Le personnel a tout mis en œuvre pour accomplir ses missions malgré tout ce qui découlait de cette pandémie, les manques de matériel par moments par exemple. J'aimerais donc remercier tout le personnel des maisons de santé de notre canton.

Pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée Alizée Rey, il est vrai que nous avons demandé des performances. Mais ces performances-là ne se font pas au détriment du personnel. J'y veillerai personnellement. Nous avons des performances à réaliser en termes de travail. Il s'agit plutôt de pragmatisme et d'efficacité face au travail à effectuer. Je veillerai à ce que cela ne soit pas fait au détriment du personnel.

Pour rebondir sur les propos de M<sup>me</sup> la Députée Meyer Loetscher concernant la Commission interparlementaire du HIB – il y a une comparaison avec le canton de Vaud –, nous sommes dans un autre système de calcul. J'en suis conscient. Nous n'avons pas tout fait juste, le canton de Vaud non plus. Nous nous trouvons dans une situation exceptionnelle. Nous ne pouvions pas répéter les actions. Nous avons donc beaucoup appris. Ce qui est important pour nous est de pouvoir couvrir ces frais en bout de course. Nous répondons ici parfaitement au mandat. L'Etat de Fribourg a rempli sa mission de ce côté-là en répondant à votre mandat. Nous couvrirons tous ces frais. Comme l'a précisé M. le Député Bertrand Morel, le montant s'élève à environ 77,7 millions de francs. Ce n'est pas rien lorsque l'Etat doit déboursier une telle somme. Nous avons un système, le canton de Vaud en a un autre. Je rappelle que dans ce dernier, les hôpitaux ne sont pas gérés de la même manière. Il n'y a pas de conseil d'administration. Pour prendre un exemple, l'Etat gère directement le CHUV.

Pour répondre à M. le Député Achim Schneuwly, nous avons pu éviter des licenciements. Nous avons tout fait pour le faire. Il y a eu des engagements qui se sont faits ultérieurement. Je vous remercie également pour vos propos.

Le mandat a été rempli. C'était la mission du Conseil d'Etat, qui a répondu à votre demande, Mesdames et Messieurs les Députés. Je ne peux que m'en réjouir. Encore une fois merci à tout le personnel soignant de notre canton.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Clôture de la session

**Présidente du Grand Conseil.** Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à la bonne marche d'une session. Je salue leur disponibilité envers chaque député-e. Merci à vous toutes et tous.

Ensuite, je souhaite une bonne dernière ligne droite, après ces mois de campagne, et une bonne dernière semaine à toutes les candidates et à tous les candidats. J'aimerais aussi les remercier. On sait tous ici ce qu'est une campagne électorale. Merci! Je vous félicite pour votre engagement envers notre beau canton!

Enfin, j'aurai le plaisir de vous retrouver au mois de novembre pour la séance du budget. Je vous rappelle que le 27 novembre 2023 à 18 h 30 aura lieu une séance de levée. Celle-ci vous sera confirmée. Bonne suite à vous toutes et tous et à bientôt!

—

> La séance est levée à 10 h 50.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*